



## SYNTHESE

Cette réunion du bureau de la CLE a permis de :

- ✓ Valider les résultats consolidés de la phase 2 (Bilan des prélèvements et analyse des tendances d'évolution) de l'étude quantitative sur les territoires prioritaires du SAGE de l'Arve ;
- ✓ Valider la stratégie de restauration de la continuité piscicole du bassin de l'Arve ;
- ✓ Donner un avis sur l'aménagement du ruisseau de Merderay à Passy (travaux SM3A) ;
- ✓ Donner un avis sur des projets de travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier à Présilly ;
- ✓ Discuter du découpage de la masse d'eau superficielle du Borne.

Compte-rendu de la réunion

**Bureau de la Commission Locale de l'Eau**

**Lundi 09 septembre 2019**

### Pièces jointes :

- ❖ **Les rapports de phase 2 et annexes** (notamment la note technique réalisée par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc) de l'étude besoins-ressources du bassin versant de la Menoge (bilan des prélèvements et analyse de leur évolution) **et les notes de synthèse en version consolidée** – ces documents ont été transmis préalablement à la séance, par courriel le 19/08/2019 ;
- ❖ **La note de synthèse relative à la stratégie de restauration de la continuité piscicole du bassin de l'Arve** – ce document a été transmis préalablement à la séance, par courriel le 05/09/2019 ;
- ❖ **Le projet d'avis sur les projets d'aménagement du ruisseau du Merderay à Passy** – ce document a été transmis préalablement à la séance, par courriel le 05/09/2019 ;
- ❖ **Diaporama de séance**

## Bureau de la CLE

### PRÉSENTS :

#### *Bureau CLE du SAGE :*

SADDIER Martial – Région Auvergne Rhône-Alpes  
FOREL Bruno – CC4R  
PERRILLAT-AMEDE André – SM3A  
BOUVARD Jacques – Annemasse Agglo  
DREVON Philippe – CCPMB  
SENACQ Géraldine – Agence de l'Eau RMC

SOLDANO Bertrand – DDT 74  
BOUVIER Anne-Lise - EDF  
GENTRIC Noel – UFP 74  
HUCHET Philippe – Fédération de pêche 74  
BESSON Yves – Chambre d'Agriculture SMB  
MARCHAND Lucas – Domaines skiabiles de France  
DECURNINGE Thierry – FNE 74

#### *Invités présents :*

MOENNE Claude – CCPR  
ROGUET Laurent – CCPR  
CICLET Jean-François – SRB  
ROCH Audrey - SRB  
GROSJEAN Fabienne – CD74

### EN PRESENCE DE :

DAUMAS Florence – cheffe de projet – SUEZ Consulting  
DISS Stéphanie – cheffe de projet – ARTELIA  
DUPLAN Sylvie – Responsable pôle milieux SM3A  
LE MEHAUTE Nicolas – chargé de mission SAGE - SM3A  
CARDOSO Charlène – chargée de mission gestion quantitative de la ressource en eau – SM3A  
BRIVET Claire – *Future responsable équipe SAGE de l'Arve*

### EXCUSÉS :

MUDRY Raymond – CD74  
PASQUINI François – Canton de Genève

LAILY Bruno - RTM  
LANGON Marion - AFB

### ABSENTS :

AYEB Amar - CCG  
MUSARD Jean-Paul – CCVV  
BOUVET Stéphane – SIVM Haut-Giffre  
MERMIN Jean-Pierre - CCFG

SERRET Pierre-Jean - UNICEM  
Préfecture de la Haute-Savoie  
DREAL Auvergne Rhône-Alpes  
Fédération départementale des chasseurs

### DIFFUSION :

Membres de la CLE  
Equipe technique du SAGE de l'Arve

M. Martial SADDIER accueille en qualité de Président, les participants dans la salle du Brachouet, au siège du SM3A. Il remercie par ailleurs Bruno FOREL et les membres du syndicat, pour le prêt de la salle et plus largement, pour les moyens humains et financiers qui sont apportés par le SM3A. Il rappelle notamment que la Direction du SM3A ainsi que tous les agents du SM3A sont étroitement liés au SAGE de l'Arve.

M. SADDIER présente les évolutions internes prévues au sein de l'équipe du SAGE. Nicolas LE MEHAUTE sera amené à rester dans l'équipe du SAGE en passant à ½ ETP et passe l'animation de la CLE et la coordination de l'équipe à Claire BRIVET. L'équipe du SAGE se compose ainsi de :

- Claire BRIVET, responsable de l'équipe du SAGE de l'Arve ;
- Nicolas LE MEHAUTE, en charge des dossiers de demande d'avis de la CLE du SAGE ;
- Charlène CARDOSO, en charge des dossiers relatifs aux enjeux Quantitatifs de la ressource en eau ;
- Liana REUILLY, en charge des dossiers relatifs aux enjeux Qualité de l'eau et mise en œuvre du dispositif Arve Pure ;

M. SADDIER remercie ses collaborateurs, en particulier Claire BRIVET qui a accepté de prendre en charge ces nouvelles missions. Il rappelle l'ordre du jour de la réunion :

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. Études quantitatives sur les territoires prioritaires du SAGE :** Consolidation des résultats de la phase 2 (bilan des prélèvements et analyse de leur évolution) et discussions des suites (disposition QUANTI-4 du SAGE de l'Arve) ;
- 2. Stratégie relative à la restauration de la continuité piscicole sur le bassin versant de l'Arve.**
- 3. Avis sur le projet d'aménagement du ruisseau de Merderay sur la commune de Passy** (travaux SM3A) ;
- 4. Autres points d'information**

### **1 ETUDE QUANTITATIVE SUR LES TERRITOIRES PRIORITAIRES DU SAGE DE L'ARVE : VALIDATION DES RESULTATS DE LA PHASE 2 (BILAN DES PRELEVEMENTS ET ANALYSE DE LEUR EVOLUTION)**

#### **■ Props introductifs**

Le Président de la CLE, Martial SADDIER, souhaite rappeler les enjeux quantitatifs qui ont été identifiés par le SAGE de l'Arve en vigueur. Il souligne l'importance de ce volet sur un territoire très dynamique où la demande en eau est croissante. Il affirme que le territoire du SAGE connaît des tensions quantitatives sur la ressource en eau, avec :

Des tensions plus prononcées sur la basse vallée du bassin de l'Arve ;

- Le plus fort dynamisme démographique et économique à l'échelle nationale et donc des besoins en eau en augmentation ;
- Une eau en quantité mais disponible à certaines périodes de l'année (en décalage par rapport aux autres territoires français) : étiage hivernal et étiage estival ;

- Des efforts consentis et réalisés par les acteurs situés en tête de bassin versant, des secteurs où la ressource en eau est très sensible (enjeux quantité et qualité) ;

Martial SADDIER pointe notamment la question des pollutions d'origine agricole et note que les populations sont amenées à accepter de moins en moins ces phénomènes, notamment sur les têtes de bassin versant. Martial SADDIER note également que sur les stations de ski, la question de l'impact de la neige de culture sur les ressources ne pose pas tant de problème que celui du développement des lits touristiques dans des secteurs où il y a des manques d'eau.

Mme CARDOSO (SM3A), rappelle les objectifs de la réunion et les éléments de contexte de la réunion (cf. diaporama).

### ■ Validation des résultats relatifs aux besoins agricoles

Mme CARDOSO (SM3A) rappelle que la Chambre d'Agriculture avait signalé lors de la première réunion du bureau de la CLE, que les besoins en eau pour les usages agricoles semblaient sous-estimés. Le bureau de la CLE avait identifié des besoins en échanges techniques. Ces échanges techniques ont eu lieu et ont abouti à une note technique réalisée par la chambre d'Agriculture (une pour chaque territoire étudié, annexées au présent compte-rendu). Les données de la CASMB ont été intégrées à la base de données sur les territoires des lots 1 et 3 et les résultats obtenus sont plus proches des estimations réalisées par la CASMB. Mme CARDOSO présente les volumes actualisés sur les lots 1 et 3, les compare aux estimations de la CASMB et note que les écarts obtenus sont compris dans les marges d'erreurs (+/- 20%). Quant aux perspectives d'évolution future, les besoins en eau estimés se basent sur les hypothèses préconisées par la CASMB à l'issue du bureau de la CLE, à savoir une stabilité des besoins en eau pour les activités d'élevage et des besoins en eau pour l'irrigation proportionnels à la hausse attendue des surfaces en maraîchage (augmentation des surfaces de +10 et +30 % aux horizons 2027 et 2050).

M. BESSON (CASMB) fait remarquer que cette augmentation de ces futurs besoins en eau semble trop faible sur le territoire du Foron Rochois et du Nant de Sion (lot 3). La Chambre demande à ce que sur ce territoire, l'augmentation des surfaces en maraîchage soit plutôt +50 à +100 %.

M. SADDIER reçoit et entend cette demande. Néanmoins, il regrette que cette demande arrive tardivement dans le processus, alors que cela fait plus d'un an que l'on demande des données à la Chambre d'Agriculture. Il rappelle que les collaborateurs du SM3A et les bureaux d'études ont été d'accord pour intégrer des nouvelles données, qui sont arrivées cet été, un an après avoir demandé des données à la Chambre. Florence DAUMAS (SUEZ Consulting) précise que la demande de passer à +50 et +100 % des surfaces en maraîchage induirait une augmentation de respectivement +15 000 m<sup>3</sup> et de +30 000 m<sup>3</sup>/an. Ces besoins en eau supplémentaires seraient majoritairement satisfaits par le réseau AEP. Ces écarts de volumes sont compris dans les marges d'incertitudes et sont à relativiser par rapport aux besoins en eau pour l'AEP qui représentent 1,4 millions de m<sup>3</sup> d'eau à l'heure actuelle sur ce bassin. Pour avoir un ordre de grandeur, ces besoins pour l'AEP qui représenteront 1,8 et 2,9 millions de m<sup>3</sup> aux horizons 2027 et 2050. Mme DAUMAS précise également que ces besoins futurs ont déjà

été majorés par rapport à l'hypothèse de +10 et +30% d'augmentation des surfaces en maraîchage.

M. SADDIER note que les nouveaux besoins pour l'agriculture seraient majoritairement satisfaits par le réseau AEP. Il estime que les seuls prélèvements réalisés sur l'Arve seraient des prélèvements historiques. Il estime que les mentalités actuelles ne sont pas prêtes à accepter des nouvelles autorisations de prélèvement dans les milieux naturels.

M. FOREL propose d'exprimer ces estimations en valeurs absolues plutôt qu'en pourcentage.

Le bureau de la CLE propose de valider les résultats présentés et d'exprimer les résultats en valeurs absolues pour plus de clarté.

### ■ **Validation des analyses complémentaires sur les ECPP sur le Foron du Chablais Genevois (lot 1)**

Mme DAUMAS (SUEZ Consulting) rappelle le contexte et les objectifs de cette analyse complémentaire et présente les éléments de méthodologie ainsi que les résultats obtenus sur ce territoire (cf. diaporama de présentation).

M. FOREL rapporte les remarques formulées par le bureau du SM3A et note que ce phénomène de drainage des eaux claires parasites concerne plus largement toutes tranchées drainantes (tous les réseaux d'assainissement, réseaux d'eau pluvial, réseau électrique...) qui sont réalisées et qui ne sont pas étudiées dans le cadre de ces études. Il reste tout de même préoccupant au regard du dynamisme du territoire et des mètres linéaires qui sont construits chaque année, contribuant drainage des eaux claires. C'est un sujet très complexe qui n'est pas encore bien étudié mais identifié.

M. BOUVARD explique que le phénomène d'intrusion d'ECPP dans les réseaux d'assainissement n'est pas un phénomène nouveau. La totalité du plan pluriannuel d'investissement d'Annemasse Agglo vise à lutter contre ce phénomène. D'importants travaux d'élimination ont été réalisés et il reste encore à faire. Les élus d'AA sont bien conscients des problématiques quantitatives qui sont posées par ce phénomène.

M. SADDIER remercie Annemasse Agglo pour ce programme de travaux ambitieux.

Compte tenu de l'avis du bureau du SM3A et compte tenu des éléments exposés précédemment, le bureau de la CLE du SAGE de l'Arve :

- ✓ **Valide les résultats de l'analyse complémentaire sur les volumes d'ECPP ;**
- ✓ **Valide le bilan des prélèvements résultant ainsi que le rapport de phase 2 consolidé ;**
- ✓ **Emet un avis favorable à la poursuite de l'étude à savoir la caractérisation de la ressource en eau disponible et impact des prélèvements (phase 3) et parallèlement, l'étude de la sensibilité des milieux aquatique (phase 4).**

### ■ **Validation des analyses complémentaires sur les ECPP sur le Foron Rochois et le Nant de Sion (lot 3)**

Mme DAUMAS (SUEZ Consulting) rappelle le contexte et les objectifs de cette analyse complémentaire et présente les éléments de méthodologie ainsi que les résultats obtenus sur ce territoire (cf. diaporama de présentation).

M. MOENNE demande si le captage AEP réalisé à Bonneville sur le bassin du Borne (hors bassin versant étudié) a été pris en compte.

Mme DAUMAS (SUEZ Consulting) présente la carte des captages AEP et précise qu'il s'agit du captage des Vorziers, il est bien situé hors bassin versant de l'étude et n'a donc pas été pris en compte dans le bilan des prélèvements.

M. SADDIER souligne par ailleurs que ce captage avait été réalisé pendant son mandat municipal et qu'il ne prélève pas tout à fait sur la même ressource que le cône de déjection du Borne. Il est par ailleurs prévu un 3<sup>e</sup> puits qui se situe plus en amont du Borne, dans les niveaux plus graveleux et serait donc plus productif. Il renvoie au rapport de l'hydrogéologue agréé pour plus de précision.

Compte tenu de l'avis du bureau du SM3A et compte tenu des éléments exposés précédemment, le bureau de la CLE du SAGE de l'Arve :

- ✓ **Valide les résultats de l'analyse complémentaire sur les volumes d'ECPP ;**
- ✓ **Valide le bilan des prélèvements résultant ainsi que le rapport de phase 2 consolidé ;**
- ✓ **Demande de vérifier l'information relative au captage des Vorziers et sa non prise en compte dans le bilan des prélèvements ;**
- ✓ **Emet un avis favorable à la poursuite de l'étude à savoir la caractérisation de la ressource en eau disponible et impact des prélèvements (phase 3) et parallèlement, l'étude de la sensibilité des milieux aquatique (phase 4).**

### ■ **Validation des analyses complémentaires sur les incertitudes relatives aux prélèvements pour l'AEP sur la Menoge (lot 2)**

Mme DISS (ARTELIA) rappelle le contexte et les objectifs de cette analyse complémentaire et présente les éléments de méthodologie ainsi que les résultats obtenus sur ce territoire (cf. diaporama de présentation).

M. CICLET remarque que les volumes d'eaux usées qui seront traitées à la STEP de Scientrier et donc rejetés hors bassin versant sont probablement maximisés dans la présente étude. Il regrette que dans les résultats présentés, il n'est pas fait mention des travaux importants de mise en séparatif qui vont directement contribuer à rééquilibrer le bilan quantitatif, notamment sur le secteur de la Vallée Verte et le Thy.

M. FOREL souhaite que dans un souci d'homogénéisation entre les 3 études, il est important de justifier pourquoi sur le territoire de la Menoge, les volumes d'ECPP n'ont pas été dimensionnés. Mme CARDOSO rappelle que ce phénomène n'a pas été identifié lors des différentes rencontres réalisées lors de la phase 2, on ne dispose par ailleurs d'aucune données sur ce phénomène sur le territoire de la Menoge.

Le bureau demande qu'une formulation soit apportée dans les documents synthétiques de l'étude rappelant les spécificités locales de chaque lot, notamment sur le secteur de la Menoge et la non-estimation des volumes d'ECPP.

Mme ROCH (SRB) demande que pour une question de sémantique, le terme « d'absorbé » soit remplacé par le terme « occupé » dans les livrables transmis.

Compte tenu de l'avis du bureau du SM3A et compte tenu des éléments exposés précédemment, le bureau de la CLE du SAGE de l'Arve :

- ✓ **Valide les résultats de l'analyse complémentaire sur les incertitudes relatives aux prélèvements pour l'AEP sur la Menoge ;**
- ✓ **Valide le bilan des prélèvements résultant ainsi que le rapport de phase 2 consolidé ;**
- ✓ **Emet un avis favorable à la poursuite de l'étude à savoir la caractérisation de la ressource en eau disponible et impact des prélèvements (phase 3) et parallèlement, l'étude de la sensibilité des milieux aquatique (phase 4).**

**■ Propos introductifs**

Martial SADDIER présente la proposition de liste des ouvrages à restaurer en priorité pour la continuité piscicole et les adaptations qu'il souhaite y apporter :

- ajout du seuil du Nant de Sion,
- point d'attention à ajouter sur le Foron de la Roche au pont des Chars à Arenthon pour préservation de la continuité piscicole dans le cadre des travaux d'aménagement à venir du pont,
- ajout des seuils de la Cavettaz ATMB avec pour objectif l'identification de la propriété des seuils et la clarification des besoins et de l'organisation des travaux (maîtrise d'ouvrage, financements...),
- ajout du seuil de la confluence Arve- Bronze, déjà réalisé par ATMB, mais pour lequel il reste à vérifier la fonctionnalité pour la montaison de la truite et pourquoi pas l'ombre.
- Point d'attention sur le seuil du Borne situé juste en amont de sa confluence avec l'Arve (essentiel pour l'accès au cours d'eau stratégique que représente le Borne), en particulier dans le cadre des futurs travaux de reprise de digues.

**■ Discussions / échanges**

Au sujet de l'Ugine, M. DREVON rappelle qu'il y avait 6 seuils prioritaires identifiés au départ. Il demande qu'on acte l'évolution des expertises techniques qui n'identifient à présent plus que 2 seuils à reprendre. En outre, il souligne l'implication du CD74, au travers de la protection de la RD, dans la problématique des seuils de la Cavettaz qui tiennent tout le système d'endiguement du secteur.

Il a été rappelé que la stratégie actait des priorités à 5 ans. La liste présentée ici n'est pas immuable. Dans le cadre de cette première stratégie, il est proposé de retenir les 3 seuils suivants : Confluence, passage sous la route communale, prise d'eau de la pisciculture. D'autres seuils pourront émerger ensuite quand le projet sur l'Ugine aura évolué.

M. SADDIER affirme son attachement au caractère patrimonial de certains ouvrages, et souhaite trouver des compromis entre les différents usages et la restauration piscicole. M. FOREL appuie cette position.

M. SOLDANO de la DDT fait bon accueil à cette liste d'ouvrages prioritaire, mais rappelle que le rôle de l'Etat est de faire respecter la réglementation. Il est toutefois favorable à toutes les solutions qui respectent la réglementation et se traduisent opérationnellement.

Au sujet du respect de la réglementation, M. SADDIER souhaite que chacun fasse attention aux discours employés auprès des propriétaires sur ces thèmes, car l'effort de compromis et de contacts engagé pourraient être annulés facilement par une maladresse. M. FOREL affirme que le SM3A se positionne sur la question dans un esprit de



facilitation. M. SADDIER demande aussi que les ouvrages soient fonctionnels et permettent le respect de la réglementation sur les débits réservés (quitte à assécher les biefs en période d'étiage, à étudier et négocier au cas par cas). Il demande aussi d'afficher la confluence du Borne (Bois Jolivet) dans la liste.

Mme SENACQ de l'Agence de l'Eau pose la question de l'articulation des listes avec le contrat global. Mme RIVOLLET du SM3A répond que les seuils qui le nécessitent sont identifiés dans le Contrat Global. Pour les autres, les projets de restauration sont déjà engagés par ailleurs.

Liste des seuils retenus pour la stratégie piscicole du bassin versant de l'Arve (2019-2023)

Cours d'eau	ROE	Intitulé du seuil au ROE	Nb seuils dans la série	Intitulé stratégie	Objectif précisé dans la stratégie	Observations, re-marques
<b>Ugine</b>	ROE55277	Seuil Confluence Arve	1	Seuils de l'Ugine aval		
<b>Ugine</b>	ROE55278	Buse route	1			
<b>Ugine</b>	ROE55283	Barrage et prise d'eau pisciculture n°2	1		Seuil pisciculture Ugine	
<b>Menoge</b>	ROE57991	Seuil prise d'eau	1	Seuils de la Menoge et du Foron de Fillinges		
<b>Menoge</b>	ROE57990	Seuil Sèche Mouille	1			
<b>Menoge</b>	ROE34547	Seuil amont pont D12a	1			
<b>Foron de Fillinges</b>	ROE54263	Bief Bonnefoy	1			
<b>Foron de Fillinges</b>	ROE57988	Seuil Couvette	1			
<b>Foron du Reposoir</b>	ROE14753	Prise d'eau scierie	1	Seuils du Reposoir	A priori seuil à restaurer, à définir selon étude globale sur le cours d'eau	7seuils en Liste 2 à l'étude
<b>Foron du Reposoir</b>	ROE55229	Barrage des forces motrices du Foron	1			
<b>Foron du Reposoir</b>	ROE14742	Seuil pisciculture	1			
<b>Foron du Reposoir</b>	ROE95036	Traversée couvrte place de Scionzier	1			
<b>Foron du Reposoir</b>	ROE56376	Passage à gué	1			
<b>Foron du Reposoir</b>	ROE56375	Pont de Vallon	1			
<b>Foron du Reposoir</b>	ROE56374	Seuil entrée carmel	1			

<b>Foron du Reposoir</b>	ROE56373	pont sortie carmel	1			nb de seuils: 5 hors liste 2)
<b>Foron du Reposoir</b>	ROE20183	Seuil canon à neige	1			
<b>Foron du Reposoir</b>	ROE14737	Seuil du Crozet	1		à définir selon étude globale sur le cours d'eau	
<b>Foron du Reposoir</b>	ROE14735	Seuil aval pont auto-route	1			
<b>Foron du Reposoir</b>	ROE14731	Seuil Pressy	1			
<b>Arve</b>	ROE31028	Seuil de l'autoroute	1 (ou 2, selon la solution)	Seuil du Pont n°4		ou Seuil du Pont n°4. Ce seuil est à l'étude, la solution (changement du profil en long) pourrait potentiellement inclure le ROE 55139
<b>Arve</b>	ROE32440	Seuil n°4 amont step Passy	5	Seuils de la Cavettaz	travaux à définir suite à l'étude sur le rôle des seuils dans la stabilisation de l'autoroute. Objectif en 5 ans : définition d'un programme de travaux chiffré et temporalisé	
<b>Arve</b>	ROE32439	Seuil n°3 amont step Passy	5			
<b>Arve</b>	ROE32438	Seuil n°2 amont step Passy	5			
<b>Arve</b>	ROE32437	Seuil n°1 amont step Passy	5			
<b>Arve</b>	ROE39560	Seuil step Passy	5			
<b>Arve</b>	ROE31021	Seuil du Pressy	2	Seuils nouvellement équipés pour l'hydroélectricité	Seuils en liste 2 qui seraient nouvellement équipés sur l'Arve : une obligation régle-	A définir suite aux études en cours
<b>Arve</b>	ROE39555	Seuil de Pressy aval	2			A définir suite aux études en cours
<b>Arve</b>	ROE31015	Seuil aval confluence	1			A définir suite aux

		Giffre			mentaire serait	études en cours
<b>Arve</b>	ROE57738	Seuil step	1		assignée aux opérateurs hydroélectrique si équipement	A définir suite aux études en cours
<b>Borne</b>	ROE56322	Seuil amont confluence Arve	1			Au besoin, dans le cadre de la repise du système d'endiguement
<b>Nant de Sion</b>	ROE14626	Pont RD19	1	Seuil du Nant de Sion		
<b>Risse</b>	ROE16085	Seuil Scierie	1	Seuil du Risse		Seuil de la scierie Mégevte
<b>Bronze</b>	ROE14771	Pont Autoroute confluence Arve	1	Confluence Arve Brozne	Vérification de la fonctionnalité de la confluence Arve Bronze suite aux travaux réalisés par ATMB, en lien avec les mesures compensatoires de la centrale de Thuet	

**Les seuils qui seraient nouvellement équipés sur l'Arve pour l'hydroélectricité : une obligation sera assignée aux opérateurs hydroélectriques en cas d'équipement**

**3****AVIS SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU RUISSEAU DE MERDERAY SUR LA COMMUNE DE PASSY****■ Présentation du projet par le pétitionnaire**

M. FOREL présente le projet d'aménagement du SM3A sur ce cours d'eau (cf. projet d'avis transmis).

**■ Avis de la CLE**

**La CLE émet un avis favorable au projet** d'aménagement du ruisseau du Merderay à Passy, dans la mesure où il participe à la mise en œuvre du volet risque du SAGE au titre de la protection des personnes et des biens.

**La CLE rappelle** également la nécessité d'inscrire dans l'arrêté d'autorisation les modalités de lutte contre l'expansion des plantes invasives en phase de travaux. Pour cela, **la CLE conseille** notamment de s'appuyer sur une identification rigoureuse des éventuelles zones contaminées pour organiser le déroulement du chantier et recommande que la période de suivi post-travaux et, si besoin, d'élimination des nouvelles pousses s'étende sur une période au minimum de 3 ans.

**4****QUESTIONS DIVERSES****■ Projet de découpage de la masse d'eau superficielle du Borne**

MS : demande d'avis positif sur le principe de découpage de la masse d'eau du Borne qui ouvre la porte à une étude sur le déclassement général du Borne (pour traiter aussi Glière Val de Borne), mais priorité au traitement des effluents agricoles au Grand-Bornand qui peut alors supposer un découpage de la masse d'eau au droit du pont de la douane.

Maire du GBo présente la problématique des ateliers de transformation du lait dans la vallée du Bouchet. 2 M € d'investissement nécessaire, pour la collecte des eaux blanches, sur ce secteur qui concentre de l'ANC non-conforme aujourd'hui. Pour MS situation atypique et particulière du Borne amont.

MS et CA s'entendent pour aller voir les agriculteurs concernés. RDV avec le syndicat du reblochon.

Proposition de formulation à faire par l'AE pour étudier le découpage et le déclassement de la masse d'eau du Borne.

### ■ **Demande d'avis de la CLE de la part de la DDT74**

M. SOLDANO (DDT74) sollicite l'avis du bureau de la CLE du SAGE sur un aménagement connexe situé sur le territoire du SAGE de l'Arve. Le projet consiste en la réalisation de travaux connexes à l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier sur la commune de PRESILLY.

**La CLE émet un avis favorable au projet d'aménagement.**

*La séance est levée à 11h30*

Compte-rendu établi le 09/09/2019

**Président de la CLE**

**M. SADDIER**



SAGE ARVE - SM3A - 300 Chemin des Prés Moulin - 74800 Saint-Pierre-en-Faucigny  
Tél. : 04 50 25 60 14 - Fax : 04 50 25 67 30 – sage@sm3a.com